

Sous-section 2.—Délits non criminels

Les statistiques qui suivent se rapportent aux délits non criminels commis par les adultes et jugés par les magistrats de police ou autres juges de paix en vertu de la loi des condamnations par voie sommaire. En 1946, ces condamnations augmentent de 44·7 p. 100 sur 1945 et de 13·5 p. 100 sur 1942, année-cime précédente. Il y a augmentation dans toutes les provinces et les Territoires du Nord-Ouest, mais diminution au Yukon.

12.—Condamnations d'adultes pour délits non criminels, par province, années terminées le 30 septembre 1937-1946

NOTE.—Pour les chiffres de 1900-1912, voir p. 1032 de l'Annuaire de 1933; pour ceux de 1913-1930, p. 928 de l'Annuaire de 1942; pour ceux de 1931-1936, p. 1150 de l'Annuaire de 1946.

An- née	Î. P.- É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1937..	1,438	6,249	5,706	99,404	237,309	28,500	7,580	10,910	22,997	62	57	420,212
1938..	1,497	6,552	5,299	89,443	238,224	32,748	7,113	10,973	22,695	60	60	414,664
1939..	1,293	7,503	5,095	91,607	247,609	31,467	8,147	13,816	21,881	89	101	428,608
1940..	1,237	9,138	6,213	93,965	267,166	31,018	9,276	14,702	23,190	98	106	456,109
1941..	1,664	10,254	7,703	152,330	288,874	32,481	10,499	15,434	28,096	80	141	547,556
1942..	1,521	10,386	8,170	195,672	285,240	32,209	8,541	14,543	24,905	86	91	581,364
1943..	1,033	8,857	7,619	181,425	204,227	21,986	7,810	11,598	20,510	145	105	465,315
1944..	1,287	8,760	9,535	146,593	199,938	22,602	7,788	11,950	21,866	336	74	430,727
1945..	1,394	9,786	9,818	158,580	209,713	22,820	8,996	11,576	22,887	312	36	455,918
1946..	2,715	12,915	13,925	176,996	354,154	36,014	13,985	16,289	32,203	234	242	659,672

Analyse des condamnations pour délits non criminels.—L'année 1946 enregistre une augmentation des délits non criminels de toutes classes énumérées au tableau 13, sauf quatre. Le vagabondage, les infractions aux lois de la circulation et les infractions aux lois des spiritueux, de la prohibition et de la tempérance accusent les plus forts pourcentages d'augmentation de 1945 à 1946; l'augmentation de 44 p. 100 des condamnations indique que bien des gens persistent encore à posséder un radio sans permis.

Les délits qui diminuent dans une certaine mesure sont la fréquentation des lupanars (26·3 p. 100 de moins) et les infractions aux lois du jeu, qui n'atteignent pas la moitié du nombre de condamnations de l'année précédente. Québec accuse une baisse étonnante de près des deux tiers à l'égard des infractions aux lois du jeu (4,941 en 1946 contre 13,968 en 1945) et les condamnations y sont moins nombreuses qu'en toute autre année depuis 1930. Cette diminution fait baisser le total national et contre-balance l'augmentation en Ontario où les infractions aux lois du jeu ont presque doublé (728 en 1945 et 1,444 en 1946).

Il faut se rappeler au sujet de ces variations que, si le Code criminel subit peu de changement au cours d'une période de temps, les coutumes du pays influent grandement sur le nombre de condamnations par voie sommaire, lequel tend à fluctuer selon qu'on applique strictement ou laisse périmer les règlements municipaux.